Le "Vents d'Ouest" désormais accessible aux handicapés

La municipalité a investi dans l'installation d'une rampe permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la crêperie, au bar ou à l'épicerie. La commune met ainsi progressivement en place son schéma d'accessibilité et répond à une demande des "Amis de Karen" d'insérer plus facilement ses résidents dans la vie du village.

Un grand merci à Jean Paul LENFANT qui a suivi ce dossier.

Numéros d'urgence eau et assainissement

Si vous rencontrez des problèmes liés à la distribution de l'eau mais **exclusivement avant compteur**, vous pouvez appeler la SAUR 24h/24 au 0.810.01.50.16.

Pour les problèmes liés à **l'assainissement**, appelez le SIDASS au 01.64.70.58.40. aux heures ouvrables.

Il n'est jamais trop tard pour apprendre !

Vous avez du temps libre ou vous êtes à la retraite ... Vous souhaitez améliorer vos connaissances et/ou satisfaire votre soif de culture … L'Université Inter-Âges de Melun est faite pour vous ! Créé en 1999, ce Service municipal accueille plus de 1 100 étudiants de tous âges, de tous horizons et sans condition de diplôme.

L'UIA vous propose des cours, des activités intergénérationnelles, des conférences et des sorties culturelles dans un cadre convivial privilégiant les relations humaines.

Renseignements au 01.64.52.01.21. Le programme 2015-2016 est téléchargeable sur le site internet de la mairie, à l'adresse ***villecerf.fr***, rubrique ***Actualités***.

Une nouvelle procédure pour immatriculer son véhicule

Le propriétaire d'un véhicule peut désormais soit s'adresser à un professionnel habilité partout en France *(immatriculation.ants.gouv.fr)*, soit en ligne sur le site *service-public.fr*, soit auprès de la Préfecture de son choix, partout en France. En Seine et Marne, cela peut être effectué à la Préfecture de Melun ou dans les Sous-Préfectures de Meaux et de Fontainebleau. Une grande partie des démarches peuvent aussi s'effectuer par courrier. Vous trouverez plus de détails sur le site de la Préfecture de Seine et Marne ***(seine-et-marne.gouv.fr)***.

Visitez la recyclerie de Vernou

Une recyclerie est un magasin qui vend toutes sortes d'objets d'occasion à des prix très attractifs. Ces objets *''sauvés de la destruction''* ont droit à une seconde chance ! Ils proviennent tous du service d'enlèvement des encombrants **"Allo-Déchets"** géré par l'entreprise d'insertion AIP.Ré.Fon.

"Allo-Déchets" est un service de collecte des encombrants des particuliers fonctionnant sur rendez-vous. Financé en majorité par le **SMICTOM**, une petite partie du coût de ce service reste à la charge du particulier. Une partie des objets en bon état, bien sûr, est maintenant valorisée. Ces objets sont nettoyés, restaurés, relookés, puis revendus !

Grâce au soutien du SMICTOM, cette boutique vend des objets sympas, pas chers et permet de réduire le volume des déchets en maintenant des emplois locaux !

Rendez-vous du mardi au vendredi de 13h30 à 17h, le samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h45, route de Montereau, bâtiment Inter à Vernou la Celle.

La bibliothèque reste ouverte pendant l'été !

La période estivale est souvent propice à la lecture. Nos bibliothécaires l'ont bien compris et elles resteront mobilisées pour vous accueillir tous l'été, au premier étage de la mairie. Venez emprunter des livres les samedis 4, 11et 25 juillet ainsi que tous les samedis du mois d'août. Les prêts de livres sont gratuits. ***Un grand merci à elles*** !

VILLECERF INFOS

Consultez notre site Internet
http://www.villecerf.fr

N° 9 - Juillet-Août 2015

Édito du Maire

Le mois de juin s'est achevé sur les notes du concert de Barbe bleue, ponctuant de ses accents les nombreuses activités, comme les 18èmes Jeux de Seine et Marne, au cours desquels nos élèves et les Villecerfois se sont beaucoup impliqués. Deux seconds prix ont été remportés par nos élèves lors du Défi Lecture. À TREUZY-LEVELAY, lors du challenge intercommunal, nos jeunes coureurs ont été récompensés comme *équipe ''la plus jeune'' et ''la plus courageuse''*. Nos coureurs adultes nous ont aussi très bien représentés.

Le 27 juin, les élèves de l'école communale nous ont enchantés lors du spectacle de la kermesse comme ils l'avaient fait, en avril, sous le chapiteau. La municipalité tient à remercier l'équipe enseignante et les personnels qui ont permis à tous les écoliers de vivre *''une belle année de découvertes''*.

Le partenariat école/commune est une réalité et restera une priorité à l'exemple de la gratuité maintenue des NAP. Un grand merci à tous les animateurs et bénévoles qui ont proposé aux élèves des ateliers périscolaires de qualité.

L'une de nos prochaines grandes rencontres sera le ***Festiv'Arts*** organisé par Françoise ASSELIN et la commission Culture. Plus de 120 artistes vont être accueillis par notre village et cela dans de nombreuses disciplines, déclinées en plusieurs composantes.

Pour réussir ce premier ***Festiv'Arts***, nous allons avoir besoin de nombreux bénévoles. N'hésitez pas à vous inscrire en remplissant le bulletin glissé dans ce numéro.

Que ceux qui partent n'oublient pas de prendre les précautions présentées par *Mesdames BRENOT-CARNET et MAHERAULT* lors de la réunion sécurité du 25 juin.

SUR VOTRE AGENDA

26 / 27 septembre FESTIV'ARTS. 120 artistes sur tout le territoire de notre village !

- *26 septembre, grand concert organisé par Barbe Bleue avec, parmi de nombreux musiciens, Flavien **Éripret** et Levis **Reinhardt***
- *27 septembre, concert lyrique de Laure Marie **Meyer** dans l'église,*
- *27 septembre, Jazz Band des frères **Marcuzzi** sur la place du village*
- *26 et 27 septembre, grand jeu Enquête préparé par le Conseil des Jeunes **''Vol au Festiv'Arts''** permettant de découvrir toutes les expositions et animations*
- *26 et 27 septembre : navettes entre la place et Pilliers en charrettes à cheval*

Consultez AUSSI les panneaux disposés sur le chemin rose (place du village)

Permanences en mairie

Monsieur le Maire ou ses adjoints vous reçoivent, *en mairie*, ***le samedi de 10h30 à 12h.***

11 juillet : Souhila CHIDIAC — **18 juillet : François DEYSSON**
1er août : François DEYSSON — **8 août : Jacques ILLIEN**
22 août Francine BRENOT-CARNET

Directeur de publication : François Deysson
Rédaction : Jacques Illien, Jean-Louis Lieben, Francine Brenot-Carnet, Souhila Chidiac

Quelques échos du Conseil municipal

• Lors du dernier mandat, les élus avaient fait évoluer le POS de 1967 en un PLU validé en février 2013 par l'Etat. Il convient aujourd'hui de faire évoluer, à nouveau ce document pour le rendre conforme aux récentes prescriptions légales et particulièrement en regard des Lois ALUR et Grenelle II. Il s'agit aussi de passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet. **La consommation d'espace du nouveau PLU sera strictement limitée à 5% des espaces agricoles** du village soit 3 ha. Lorsque la commission aura terminé ses travaux, le PLU sera arrêté en Conseil puis envoyé aux divers services de l'État qui auront 3 mois pour répondre. S'ensuivra une enquête publique sous la houlette d'un commissaire enquêteur qui aura un mois pour rendre son avis.

• Après expiration du délai légal, la commune de VILLECERF est maintenant en situation de se revendiquer seule légataire universelle de M. Abel BARRAULT. Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de délivrance de legs et tout acte et document indispensable à la conclusion du dossier. Le montant du legs est estimé à 120 000 € environ qui serviront, pour partie, à poser une pierre tombale sur le caveau du donataire, à changer les portes de la maternelle et celles de la salle polyvalente. Aucune dépense ne sera engagée avant la notification effective de versement du legs.

• Le Conseil municipal a décidé le changement des 15 candélabres de la route de Lorrez le Bocage ainsi que le déplacement des deux boules lumineuses situées devant la maison de M. et Mme Levionnois. Les économies attendues sont de l'ordre de 7 000 kW/h soit 700 € annuels. Le montant des travaux est de 19 062 € subventionnés à hauteur de 6 250 € soit 12 812 € à la charge de la commune.

• Une réflexion est en cours au sein du Conseil municipal pour couper l'éclairage public la nuit, entre 23h et 5h du matin, sur l'ensemble du territoire de la commune. Le montant des travaux d'installation des horloges dans les coffrets est de 8 544 € subventionnés à hauteur de 50 %, soit 4 272 € à charge de la commune. Les économies estimées pourraient être de l'ordre de 3 500 € sur une facture annuelle d'électricité de 21 000 €. *Cependant, les élus estiment qu'il est important de demander l'avis aux administrés avant de s'engager dans cette coupure nocturne. Un questionnaire en ce sens sera distribué à tous les Villecerfois en septembre 2015.*

• Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité moins trois votes contre *(Jean-Louis LIEBEN, Jean-Marc LAGORGETTE et Thérèse OWONA)*, d'installer la borne de recharge des véhicules électriques à côté du transformateur rue Grande, en face de l'ancienne maison de M. et Mme MERLE. Le coût pour la commune est de 1 000 €, les 9 000 € supplémentaires étant pris en charge par le Syndicat des Énergies de Seine et Marne (SDESM).

• Pour répondre à la demande des riverains de favoriser le cheminement des piétons, des enfants et des poussettes *entre La Justice et l'intersection avec la route de Nemours*, Monsieur Le Maire a rencontré le Directeur Général de l'entreprise SOUFFLET. Il a obtenu que la totalité du montant des travaux *(36 550 € HT)* soit pris en charge par cette société, y compris les frais du cabinet d'étude ou du géomètre. Les travaux commenceront au début septembre 2015.

• Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité moins deux votes contre *(Corinne SKRZYP et Mélanie MAHERAULT)*, la nouvelle durée hebdomadaire de travail de l'un de nos employés communaux. Son nouveau temps de travail hebdomadaire est fixé à 32,5 heures *(contre 26 heures actuellement)*. Le coût pour le budget communal sera de 896,88 €, du 15 juillet au 30 novembre 2015, date de la fin du contrat.

• Le prochain recensement de la population de notre commune débutera en janvier 2016. Un agent recenseur sera désigné en septembre prochain, après avoir suivi une formation technique.

• La répartition des élèves pour la rentrée 2015-2016 est la suivante : 31 élèves, en PS/MS/GS, avec Mme ***FILLON*** , 25 élèves, en CP/CE1/CE2, avec la directrice Mme ***KHEDR*** et 21 élèves, en CM1/CM2, avec Mme ***GAUCHER***. Soit 77 élèves inscrits, à ce jour, dans notre école communale.

La consommation d'alcool désormais réglementée dans la commune

Le Maire a été alerté, à plusieurs reprises par l'enseignante de maternelle, sur la présence de bouteilles d'alcool pleines ou entamées derrière la salle polyvalente et dans la haie de l'école. Un paquet de cannabis a également été retrouvé à cet endroit et remis aux services de Police. Face à ces débordements, le Maire a utilisé son pouvoir de police pour prendre un arrêté temporaire relatif à la consommation d'alcool, afin de pouvoir verbaliser si nécessaire.

La consommation de boissons alcoolisées est désormais interdite de 18h00 à 5h00 du matin sur l'ensemble des voies publiques de la commune et ce jusqu'au 22 juin 2016, sauf dérogations. M. le Maire a obtenu du Commissariat de MORET la présence régulière de policiers en tenue ou en civil *(BAC)* aux abords de la salle polyvalente et du local du stade qui a également subi des dégradations. Le Maire rappelle qu'il ne faudra s'attendre, au cours de son mandat, à aucune mansuétude, de sa part, sur les questions relatives à la délinquance.

Fermeture du bureau de poste

Le bureau de Poste de VILLECERF sera fermé du 3 au 22 août inclus. Vous pourrez toutefois retrouver tous les services habituels dans les bureaux de poste situés à proximité (MORET, VENEUX et SAINT MAMMES). Le bureau rouvrira ses portes le 24 août à 9h15.

Du nouveau au niveau du repas des Anciens et du colis de Noël

Face aux restrictions budgétaires auxquelles ils doivent faire face, les élus du Conseil municipal se sont interrogés sur la pertinence de conserver à la fois le repas des Anciens et le colis de Noël. La pyramide des âges de la commune montre que plus de 30% de la population de la commune a plus de 60 ans, ce qui signifie, entre autre, qu'on vit de plus en plus âgé, à VILLECERF. Le recul de l'âge de la retraite dans notre pays montre que le seuil de l'âge à prendre en compte doit être reconsidéré.

Les membres du CCAS préconisent de reporter à 70 ans l'âge requis pour pouvoir bénéficier du repas des Anciens. Le CCAS conseille aussi de demander à chaque bénéficiaire de choisir entre le colis de Noël ou le repas des Anciens, via une fiche d'inscription. Enfin, la réflexion des membres du CCAS va dans le sens du remplacement du colis de Noël actuel par une boîte de chocolats.

Les membres du CCAS se sont également interrogés sur les critères à remplir pour bénéficier du repas ou du colis. Actuellement, pour en bénéficier, il faut être inscrit sur les listes électorales *(française ou européenne)* de la commune. Ce critère n'est pas objectif. Certaines personnes impliquées dans la vie de la commune et non inscrites sur les listes électorales, ne peuvent y prétendre. Le critère le plus objectif serait de devenir bénéficiaire dès lors que l'on acquitte des impôts locaux dans la commune. Les élus vont contacter la DGFIP pour savoir si une telle liste existe et si elle est exploitable, en regard des prescriptions de la CNIL. Il s'agit de savoir qui paie *et non pas ce que chacun paie*. Enfin, les membres du CCAS proposent de décaler le repas des Anciens en mai pour bénéficier des beaux jours et ne pas tout concentrer en fin d'année.

Fête des Voisins à Pilliers

Quelle meilleure façon pour connaître ses voisins que de se rassembler autour d'un pique-nique ? Fabienne et Nicole ont ainsi invité, à la ferme, tous les habitants du hameau de Pilliers le samedi 21 juin. Près de trente personnes étaient présentes : couples avec jeunes enfants ou ados, personnes de tous âges ayant simplement envie de partager un bon moment avec leurs voisins. Jean Louis a parlé de son village et les discussions se sont poursuivies fort tard.

Un grand merci à Fabienne et Jean-Louis pour leur hospitalité et à l'an prochain !